

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres;	
En exercice:	14
Présents :	13
Votants :	13

Date de convocation et d'affichage : Dix-huit août deux mil vingt-trois

Séance du : **L'an deux mil vingt-trois, le lundi 28 août à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents :

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette –
M. DUPONT François – M. DESCAMPS Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COUELLE
Jean-Luc - M. DUBIEL Michaël - Mme LELEU Nathalie - Mme D'HALLUIN Chantal - M. NOËL
Nicolas - Mme JOOSTEN Denise - Mme KLEINERT Jessy

Absent Excusé : M. VAN MOORLEGHEM Yoann

Secrétaire de séance : Madame DE COCK Stéphanie

OCTROI D'UN PRÊT A TITRE GRACIEUX PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité le 04/07/2023 à un prêt à titre gracieux d'un montant de 25 000.00 € auprès de la CAC pour abonder la trésorerie en vue du paiement de l'emprunt de 260 000.00 € prélevé le 25 octobre 2023.

En effet, la dotation F.P.I.C arrivant en fin d'année, ce besoin ponctuel de trésorerie sera remboursé au 31 décembre 2023.

Vu la délibération Communautaire N°2022/04/15 du 14 avril 2022 déléguant au président la possibilité de passer des prêts à taux Zéro au profit des communes, dès lors que les crédits prévus au budget, et considérant la disponibilité de crédits au BP 2023, au chapitre 27 et autres immobilisations financières,

Considérant la délibération communautaire N°2022/04/03 du 14 avril 2022 relative au pacte financier et fiscal de solidarité, dont la mise en œuvre à partir de 2022 prévoit notamment une redistribution du F.P.I.C communautaire, induisant une date de la recette aux communes en fin d'année civile,

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a décidé d'octroyer à titre gracieux et exceptionnel à la commune un montant de 25 000.00 € en raison du remboursement d'un prêt relai, pour combler son besoin ponctuel de trésorerie dont les modalités de remboursement sont un amortissement avant le 31/12/2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la CAC et des éléments financiers et après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de prêt ainsi que son remboursement avant le 31/12/2023 et autorise Madame Le Maire à signer les documents du prêt avec la CAC ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

CONTRAT SOBRIE RESTAURATION : PRIX DU REPAS SERVI AUX ENFANTS DE LA CANTINE SCOLAIRE (POUR INFORMATION)

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée d'une lettre contrat de « SOBRIE RESTAURATION » concernant l'évolution pour l'année scolaire 2023/2024 du prix du repas servi aux enfants de la cantine scolaire payé au traiteur. Celui-ci passe de 3,07 € HT à 3,24 € TTC à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour extrait conforme
A Hem-Lenglet
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD

